



**TOUVET
COMBUSTIBLES**
AU SERVICE DE L'ÉNERGIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Version du 25/04/11

Produit :

GAZOLE MOTEUR NON ROUTIER

(Modèle conforme aux dispositions de l'arrêté du 9 novembre 2004 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE de la commission du 27/07/01 (Journal officiel du 18 /11/04))

CODE PRODUIT :

ETIQUETAGE (d'usage ou CE)

Concerné

- Symboles :



Xn : Nocif -

N : Dangereux pour l'environnement

- Contient

Gazole

- Phrases R / Phrases de risques :

R40 Effet cancérigène suspecté – Preuves insuffisantes.
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Phrases S / Conseils de prudence :

S36/37 porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales, la fiche de données de sécurité.
S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S2 Conserver hors de portée des enfants.

ETIQUETAGE TRANSPORT :

Concerné – voir § 14

1. Identification de la substance et de la société

NOM DU PRODUIT :
Autre appellation :

GAZOLE NON ROUTIER
GAS OIL NON ROUTIER

UTILISATION COMMERCIALE :

Alimentation des moteurs diesel et des turbines à combustion

FOURNISSEUR :

- Nom/Raison sociale :

TOUVET COMBUSTIBLES

- Adresse :

Z.I. Les Corvées
38660 LE TOUVET

- Téléphone :

04 76 08 42 63

- Télex/télécopie :

04 76 92 30 30

N° D'APPEL D'URGENCE :	<p>. Tél. : 01.40.05.48.48 Centre Anti-poisons – Hôpital Fernand Widal 220, Rue du Faubourg Saint-Denis-75475 PARIS Cedex 10</p> <p>. Tél. : 04.72.11.69.11 Centre Anti-poisons de Lyon – Hôpital E.Herriot 5 Place d'Arsonval – 69347 LYON Cedex 3.</p> <p>. Tél. : 04.91.75.25.25 Centre Anti-poisons de Marseille Hôpital Salvator 249, Bd Sainte Marguerite 13274 MARSEILLE Cedex 9</p> <p>. Tél. : 01.45.42.59.59 ORFILA</p>
-------------------------------	---

2. Composition / information sur les composants

PREPARATION	
<ul style="list-style-type: none"> nature chimique 	Substances constituées d'hydrocarbures paraffiniques, naphthéniques, aromatiques et oléfiniques, avec principalement des hydrocarbures de C9 à C22.(CAS : 68334-30-5)
	<p>Peut contenir également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des additifs multifonctionnels améliorant de performances, des esters d'huiles végétales tels que l'ester méthylique d'huile de colza (<= 7% vol.) - Des biocides. - Des colorants et des agents traceurs.

<ul style="list-style-type: none"> composants contribuant aux dangers : 					
Composants contribuant aux dangers	N° CE	N°CAS	Con centration	Symbole	Risques
Gazole	269-822-7	68334-30-5	> 90 %	Xn, N	R40 - R65 - R66 - R51/53

<ul style="list-style-type: none"> impuretés contribuant aux dangers autres : 	<p>Aucune à notre connaissance en usage normal</p> <p>Colorant agréé : 1 gramme par hectolitre de rouge écarlate (ORTHOTOLUENE-AZO-ORTHO-TOLUENE-AZO-BETA-NAPHTOL) ou tout autre colorant autrement dénommé mais chimiquement identique</p> <p>Agents traceurs : solvant yellow 124 à une concentration de 6 mg/l N-ETHYL-N-(2-(1isobutoxyéthoxy)-4(phénylazo) aniline</p>
---	--

3. Identification des dangers

PRINCIPAUX DANGERS :	(voir § 11 et 12)
<ul style="list-style-type: none"> Effets néfastes sur la santé : 	<p>. Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.</p> <p>. Les vapeurs ou brouillards sont irritants pour les muqueuses notamment oculaires</p> <p>. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons, en raison de sa faible viscosité, et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Effets néfastes sur l'environnement : 	<p>. Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> <p>. Certains constituants peuvent être dangereux pour la flore terrestre et aquatique.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Dangers physico-chimiques : 	<p>. Le produit peut former des mélanges inflammables dans l'air quand il est chauffé au dessus du point d'éclair.</p> <p>En présence de points chauds , risques particuliers d'inflammation ou d'explosion dans certaines conditions lors de dégagements accidentels de vapeurs ou de fuites de produit sous pression</p>
RISQUES SPECIFIQUES :	. Aucun, à notre connaissance, en usage normal.
CLASSIFICATION SELON LE REGLEMENT 1907/2008 (CE) REACH	.carac. cat.3 ;R40 .XN . R20.R65

CLASSIFICATION SELON LE REGLEMENT 1272 / 2008 CE (CLP / GHS)	.XI ; R38 .N. R51/53 LIQUIDES INFLAMMABLES : CATEGORIE 3 TOXICITE AIGUE : INHALATION : CATEGORIE 4 CORROSION CUTANEE / IRRITATION CUTANEE : CATEGORIE 2 CANCEROGENECITE : CATEGORIE 2 TOXICITE SPECIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION REPETEE : CATEGORIE 2 DANGER PAR ASPIRATION : CATEGORIE 1 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE : CATEGORIE 2
---	--

4. Premiers secours

EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

INFORMATIONS EN CAS DE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Inhalation : 	<ul style="list-style-type: none"> . Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée et la maintenir au chaud et au repos. . Irritation possible des voies respiratoires supérieures. . En cas d'arrêt respiratoire : pratiquer la respiration artificielle.
<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec la peau : 	<ul style="list-style-type: none"> . Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé. . Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. . En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente. . Infection en cas de pénétration cutanée (jet sous pression)
<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec les yeux : 	<ul style="list-style-type: none"> . Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.
<ul style="list-style-type: none"> • Ingestion : 	<ul style="list-style-type: none"> . Faire appel au médecin.. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration par les voies respiratoires. . Maintenir la personne au repos.. Risque de vomissements et de diarrhée.
<ul style="list-style-type: none"> • Aspiration : 	<ul style="list-style-type: none"> . L'aspiration de liquide dans les poumons est extrêmement dangereuse (pneumopathie aiguë). . Si l'on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple) transporter d'urgence en milieu hospitalier.
INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN :	En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS DU REGLEMENT DES INSTALLATIONS CLASSEES

POINT D'ECLAIR :	> = 55°C selon norme NF EN 22719
MOYENS D'EXTINCTION :	
<ul style="list-style-type: none"> • Appropriés : 	Mousse, CO2, poudre et éventuellement eau pulvérisée additionnée si possible de produit mouillant.
<ul style="list-style-type: none"> • Déconseillés : 	Eau interdite sous forme de jet bâton car elle provoque la dispersion des flammes. L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).
DANGERS SPECIFIQUES	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques, tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. Leur inhalation est très dangereuse. Quand la température approche celle du point éclair, la tension de vapeur est telle qu'elle permet l'établissement d'une atmosphère explosive au dessus du produit stocké.
METHODES PARTICULIERES D'INTERVENTION :	<ul style="list-style-type: none"> . Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fossés, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'écoulement). . Refroidir les surfaces exposées au feu (par exemple les bacs aériens) par

	<p>arrosage avec beaucoup d'eau Cette action ne doit être effectuée que par du personnel ayant subi l'entraînement adéquat.</p> <ul style="list-style-type: none"> . Isoler la source de combustible : selon le cas, laisser brûler sous contrôle jusqu'à épuisement du combustible, ou utiliser les agents d'extinction appropriés.
PROTECTION DES INTERVENANTS :	<ul style="list-style-type: none"> . Protéger le personnel par des rideaux d'eau. . Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant, en atmosphère confinée, en raison de l'abondance des fumées et gaz dégagés. . Protéger si nécessaire les locaux abritant le personnel d'exploitation

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES :	<ul style="list-style-type: none"> . Eviter le contact avec le produit déversé. . Eliminer toutes sources possibles d'ignition., et assurer une ventilation correcte . En fonction des risques d'exposition, porter des gants, des lunettes, un masque (si risque d'inhalation de vapeurs avec cartouche pour vapeurs organiques type A), des bottes et un vêtement, imperméables au hydrocarbures. . Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes <p>Voir aussi §8</p>
PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :	<ul style="list-style-type: none"> . Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. . Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les nappes phréatiques. . Recouvrir les déversements de mousse afin de réduire les risques d'ignition. . En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. . Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.
METHODES DE NETTOYAGE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Récupération : 	<ul style="list-style-type: none"> . A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, matériaux absorbants) . Ne jamais utiliser d'agent dispersant. . Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant.
<ul style="list-style-type: none"> • Elimination : 	<ul style="list-style-type: none"> . Récupérer les déchets dans des récipients clos et étanches . Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. . Ne pas rejeter à l'égout.
PREVENTIONS DES RISQUES SECONDAIRES :	<ul style="list-style-type: none"> . Eliminer les causes possibles d'inflammation.

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION :	<ul style="list-style-type: none"> . Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ PREVENTION DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS 	<ul style="list-style-type: none"> . Eviter la formation des brouillards, vapeurs ou aérosols. . Manipuler dans des locaux bien ventilés. . Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons. . Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect des procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié. . NE PAS FUMER. . NE PAS INHALER DE VAPEURS . EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES MUQUEUSES . NE JAMAIS AMORCER AVEC LA BOUCHE LE SIPHONNAGE D'UN RESERVOIR . EVITER L'UTILISATION POUR LE DECAPAGE OU LE DEGRAISSAGE. . NE JAMAIS PERCER, PIQUER, MEULER, TRONCONNER OU SOUDER SUR UN CONTENEUR VIDE. . PORTER DES PROTECTIONS ET DES VETEMENTS APPROPRIES.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ PREVENTION DES INCENDIES ET DES EXPLOSIONS 	<ul style="list-style-type: none"> . Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvette de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement). . Manipuler à l'abri de toute sources potentielles d'inflammation et de chaleur. (flamme nue, étincelles, arcs électriques....)

	<ul style="list-style-type: none"> . Ne pas employer d'air ou d'oxygène comprimé dans le transvasement ou circulation des produits. . Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles . Ne jamais souder sur une citerne ou des tuyauteries vides non dégazées . N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES .
<ul style="list-style-type: none"> • Précautions : 	<ul style="list-style-type: none"> . Chargement et déchargement doivent se faire à la température ambiante. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques en particulier en mettant toutes les parties des installations en liaison équipotentielle reliée à la terre, en interdisant le chargement en pluie et en limitant la vitesse d'écoulement du produit, en particulier au début du chargement. . Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par de petites blessures ou des frottements avec vêtements souillés. . Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. . Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. . Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards. . Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
Conseils d'utilisations :	<ul style="list-style-type: none"> . Eviter le contact avec les agents oxydants forts. . N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries,... résistants aux hydrocarbures.
STOCKAGE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Mesures techniques : 	<ul style="list-style-type: none"> . Prévenir toute accumulation d'électricité statique. . Ne pas retirer les étiquettes danger des récipients (mêmes vides) . Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol
<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de stockage : <li style="padding-left: 20px;">- Recommandées : 	<ul style="list-style-type: none"> . Stocker dans des locaux bien ventilés. . Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'inflammation potentielle . Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.
<ul style="list-style-type: none"> <li style="padding-left: 40px;">- A éviter : 	<ul style="list-style-type: none"> . Le stockage soumis aux intempéries.
<ul style="list-style-type: none"> • Matières incompatibles : <li style="padding-left: 20px;">- Recommandés : 	<ul style="list-style-type: none"> . Réaction dangereuse avec les agents oxydants forts. (herbicides ...) . N'utiliser que des récipients, joints, tuyauterie... résistants aux hydrocarbures.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE :	Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée. Dans le cas de travaux en enceinte confinée, s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés
PARAMETRES DE CONTROLE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs limites d'exposition : 	<ul style="list-style-type: none"> . En France : aucune . Toutefois, pour l'exposition aux brouillards de gazole il est recommandé d'adopter une VME de 5 mg/m3. (durée 8 heures)
EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Protection respiratoire : 	<ul style="list-style-type: none"> . En atmosphère confinée, le port d'un équipement individuel de protection respiratoire peut être nécessaire. . En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux de courtes durées dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire

	. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations
<ul style="list-style-type: none"> Protection des mains : 	<ul style="list-style-type: none"> Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures. Matières recommandées : NEOPRENE > 0.5mm, PVC >0.2mm de matière étanche / >60 minutes (EN 374-3) En cas de contact prolongé ou répété : matières recommandées : polymère fluoré, PVA, toutes épaisseurs, NITRILE > 0.3 mm/>480 minutes (EN 374-3) Pour plus de précisions sur le choix des gants appropriés, contacter les fabricants de gants de protection.
<ul style="list-style-type: none"> Protection des yeux : 	<ul style="list-style-type: none"> Lunettes en cas de risque de projections.
<ul style="list-style-type: none"> Protection de la peau et du corps autres que les mains : 	<ul style="list-style-type: none"> Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité. Les vêtements doivent être fréquemment nettoyés et renouvelés
MESURES D'HYGIENE :	<ul style="list-style-type: none"> Eviter le contact avec la peau. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant toute manipulation

9. Propriétés physiques et chimiques

ASPECT :	
<ul style="list-style-type: none"> Etat physique : 	. Liquide et limpide à 20°C
<ul style="list-style-type: none"> Couleur : 	. ROUGE
ODEUR :	. Caractéristique
pH (CONCENTRATION)	. non applicable
TEMPERATURES SPECIFIQUES DE CHANGEMENT D'ETAT PHYSIQUE	. intervalle de distillation de l'ordre de 150°C à 380°C.
CARACTERISTIQUES DE DISTILLATION :	. point initial de distillation \geq 150°C
POINT D'ECLAIR	. \geq 55°C selon la norme ISO 2719
TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION	>250°C (ASTM E 659).
Commentaires	Cette valeur peut être notablement abaissée par contact sur matériaux pouvant avoir un rôle catalytique (métaux comme le cuivre, matériaux fortement divisés...)
CARACTERISTIQUES D'EXPLOSIVITE :	Limites d'inflammabilité inférieure % : 05 Supérieure % : 5 Des mélanges explosifs peuvent se former au contact de l'air
PRESSION DE VAPEUR :	< 100 hPa /10 hpa Température (°C) 100 / 40
DENSITE DE VAPEUR :	> 5 (Air = 1)
MASSE VOLUMIQUE :	. entre 820 à 845 kg/m ³ à 15°C
SOLUBILITE :	
<ul style="list-style-type: none"> dans l'eau : 	. Pratiquement non miscible.
<ul style="list-style-type: none"> dans les solvants organiques : 	. Soluble dans un grands nombres de solvants usuels.
VISCOSITE :	< 7 mm ² /s. Température 40 °C

AUTRES DONNEES	<ul style="list-style-type: none"> - Ph non applicable - Pression de vapeur : négligeable aux températures usuelles de manipulation
10. Stabilité et réactivité	
STABILITE :	. Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
REACTIONS DANGEREUSES :	
<ul style="list-style-type: none"> • Conditions à éviter : 	. La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.
<ul style="list-style-type: none"> • Matières à éviter : 	. Agents oxydants forts.
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :	. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et suies
11. Informations toxicologiques.	
TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX	
<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec la peau : 	. non classé.
<ul style="list-style-type: none"> • Inhalation : 	. Ce produit a une faible volatilité à température ambiante. . De fortes concentrations de vapeurs et d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.
<ul style="list-style-type: none"> • Ingestion : 	. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant rapidement. (surveillance médicale indispensable pendant 48 h)
<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec les yeux : 	. Sensation de brûlure et rougeurs temporaires.
SENSIBILISATION :	
<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec la peau : 	. Non classé.
TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :	
<ul style="list-style-type: none"> • Inhalation : 	. Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses avec risques de maux de tête, vertiges, et nausées
<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec la peau : 	. Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses avec risques d'allergie secondaire.
<ul style="list-style-type: none"> • Cancérogénèse : 	. possibilités d'effets irréversibles. . Certains essais d'application sur animaux ont montré un développement de tumeurs cutanées malignes.

§ 12 Informations écologiques

MOBILITE :

<ul style="list-style-type: none"> • Air : 	. Peu volatil à température ambiante, Dans l'air, les hydrocarbures sont photodégradés par réaction avec les radicaux hydroxyles. Leurs ½ vie est < à 1 jour.
<ul style="list-style-type: none"> • Sol : 	. Le produit peut s'infiltrer dans le sol. Mais l'adsorption est prédominante. . Les hydrocarbures absorbés se dégradent lentement dans l'eau et le sol.
<ul style="list-style-type: none"> • Eau : 	. Le produit s'étale à la surface de l'eau. Les composés les plus légers se volatilisent et les composés aromatiques polycycliques sont photo-oxydés. La majorité des composants de ce produit seront adsorbés par les sédiments.

<ul style="list-style-type: none"> Persistence et dégradabilité : 	<p>. Non facilement biodégradable. Biodégradation à 40% en 28 jours, essai utilisant la procédure Sturm modifiée. Néanmoins, tous les composants de ce produit sont intrinsèquement biodégradables.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Potentiel de bioaccumulation : 	<p>. La bioaccumulation potentielle de ce produit dans l'environnement est très basse.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Ecotoxicité : 	<p>. Toxicité aiguë. LL50 96h poisson 31 mg/l. . Toxicité aiguë. TLm 48 heures. Crustacea 1,6 mg/l. . Toxicité aiguë. ILm 72 heures Algue 20 mg/l. . Ce produit peut présenter une toxicité pour l'eau et les organismes aquatiques à long terme. (Recommandation CONCAWE.)</p>

§ 13 Considérations relatives à l'élimination (règlement CE n°1013/2006 du 14 juin 2006)

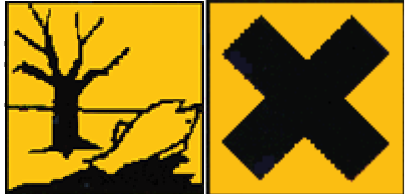
<p>METHODES PERTINENTES D'ELIMINATION :</p> <p>CLASSE DECHETS</p>	<p>. Dans le cadre de l'utilisation de ces produits, les rejets de produits ne peuvent être en principe que d'origine accidentelle. Dans les autres cas, les excédents seront recyclés ou brûlés dans une installation agréée. La personne responsable de la spécification du code déchet est la personne produisant ces déchets .La spécification du code déchet doit se faire en accord avec l'éliminateur des déchets</p>
<p>EMBALLAGES SOUILLES :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Méthodes pertinentes d'élimination : 	<p>. Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. . Remettre à un éliminateur agréé.</p>
<p>DISPOSITIONS LOCALES :</p>	<p>Stockage des hydrocarbures liquides : Arrêté du 9/11/1972 (J.O du 31/12/1972). Arrêté du 19/1/1975 (JO du 23/11/1976), circulaire du 4/12/1975 (JO du 23/01/1976). L'élimination des boues de nettoyage des réservoirs sera effectuée conformément aux dispositions relatives aux déchets : Décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 (livre V code de l'environnement). Décret n° 2005-635 du 30.05.2005 (JO du 31.05.2005) Classification des déchets : décret 2002-540 du 18 avril 2002</p>

§ 14 Informations relatives au transport

<p>REGLEMENTATIONS INTERNATIONALE :</p>	
<p>PAR VOIES TERRESTRES (ADR)</p> <p>N° ONU Désignation officielle de transport (nat.) Etiquette de transport Code de classification Code danger Groupe d'emballage Classe</p>	<p>1202 Gazole, carburant diesel 3 F1 30 III 3</p>
<p>PAR VOIES FLUVIALES (ADNR)</p>	<p>Classe 3 - Code de classification F1 - Etiquette 3 - Groupe d'emballage III</p>

§ 15 Informations réglementaires

REGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES :

<p>- Symboles</p>		<p>Xn – nocif N : Dangereux pour l'environnement</p>
<p>- Phrases R / Phrases de risque</p>	<p>R40 Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes R65 Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p>	
<p>- Phrases S / Conseils de prudence</p>	<p>S36/37 porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales, la fiche de données de sécurité. S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout. S2 Conserver hors de portée des enfants.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Autres : • Directives européennes : • Textes réglementaires 	<p>CONCAWE : rapport 6/05 et 01/54. Directive 1999 /45/CE modifiée relative aux préparations dangereuses. Directive européenne 67/548/CEE modifiée par D. 2001/59/CE – guide pour la classification et l'emballage. Règlement(CE)N°1907 / 2006 REACH</p>	
<p>REGLEMENTATION FRANCAISE</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Code Sécurité Sociale : 	<p>Tableau des maladies professionnelles n°4 bis Art. L 461-6; art D461-1, Annexe A, n°01</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Installations classées : <p>Autres</p>	<p>Liquide inflammable (2eme catégorie) rubrique 1430 Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. Les produits ayant un point éclair supérieur à 55°C ne sont à l'origine d'un classement en zone ATEX que si leur température de travail est supérieure à leur point éclair. Arrêté du 7 février 2007 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses. Décret 2003-1254 du 23/12/03 concernant la prévention du risque chimique (JORF du 02/03/04) Règles techniques et de sécurité (stockage et utilisation) dans les locaux « non visés » (individuels ou collectifs) : arrêté du 01/07/04. Règlements spécifiques pour les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH)</p>	
<p>§ 16 Autres informations</p>		
<p>UTILISATIONS RECOMMANDEES ET RESTRICTIONS D'EMPLOI :</p>	<p>Ce produit ne doit être utilisé que pour l'alimentation des moteurs diesel et des turbines à combustion.</p>	
<p>AUTRES INFORMATIONS :</p>	<p>Rapports et recommandations du CONCAWE (the oil companies european organization environmental and health protection) Boulevard du souverain 165 1160 BRUXELLES</p>	

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités ».